

La NORMANDIE

> > en débat

Une métropole à inventer

n° 4 - Décembre 2014

Quelle Normandie hors métropole ?

Les **Quinze Géographes** considèrent que la réunion des deux Normandie en une seule région est désormais acquise.

La réforme territoriale en cours devrait aboutir à une nouvelle organisation des territoires, adaptant les cadres de vie des Français aux contextes de ce début du XXI^e siècle, comme ce fut le cas pour la création des départements, arrondissements, cantons et communes pendant la Révolution. Aussi devrait-elle susciter des débats publics largement ouverts aux citoyens.

C'est de leurs espaces de vie dont il est question : de leur proximité et familiarité avec les administrations auxquelles ils ont affaire et de leurs rapports avec les instances politiques qui les représentent.

Pour les Quinze Géographes auteurs des *Bulletins* successifs l'aménagement du territoire consiste à assurer le développement équilibré de l'ensemble des régions qui le composent. On ne peut penser l'aménagement du territoire en dissociant l'aménagement des villes et celui des espaces ruraux.

Par sa proximité et les activités et services qu'elle regroupe, la métropole tricéphale Caen-Le Havre-Rouen (*Bulletin* n°3) est une chance pour l'ensemble des territoires normands. Par leurs ressources, leurs aménités, leurs

capacités d'innovations, les territoires non métropolitains qui l'encadrent et leurs villes peuvent contribuer au dynamisme de l'ensemble de la Normandie et à la visibilité de sa métropole.

De la création au début du X^e siècle du duché de Normandie au débarquement des Alliés en juin 1944, de la renommée de ses produits agricoles aux attraits touristiques variés qu'elle offre, la Normandie fait partie de ces régions qui peuvent se prévaloir d'une identité régionale reconnue.

Structurée par l'axe de la Seine, ouverte sur la Manche et les échanges maritimes internationaux et potentiellement organisée selon le triangle Rouen-Caen-Le Havre, la métropole tricéphale compte près de la moitié de la population de la Normandie.

À cette Normandie urbaine se juxtapose une Normandie des campagnes, des littoraux et des villes moyennes et petites. Le réseau serré de ces villes anime la plupart des territoires de l'Orne et de la Manche, ainsi que de larges parties des trois autres départements normands. L'influence de Paris s'impose plus fortement dans les territoires contigus de l'Île-de-France devenus pour partie des annexes résidentielles de la région parisienne.

Groupe de réflexion de quinze géographes
des universités de Caen, de Rouen et du Havre

INÉGALITÉS SOCIALES, INÉGALITÉS TERRITORIALES

L'inégalité des revenus

La carte des revenus établie par l'INSEE montre, dans toute la France, la concentration dans les aires métropolitaines des revenus les plus élevés, où ils coexistent dans certaines communes urbaines avec les plus faibles. En Normandie, cette concentration interfère avec l'influence de la région parisienne et son prolongement métropolitain au-delà de l'Ile-de-France.

Dans les espaces urbains et périurbains du couloir de la Seine, de Vernon au Havre, élargi jusqu'à Évreux et prolongé jusqu'à l'agglomération caennaise, les revenus fiscaux médians des ménages dépassent (en 2010) généralement 20 000 euros par unité de consommation (UC)*. Les ménages de la Normandie de l'Ouest, du Cotentin au Bocage normand, ont en moyenne des revenus fiscaux qui se situent le plus souvent au-dessous de 15 000 euros par unité de consommation, les communes touristiques du littoral se distinguant par des revenus plus élevés. En Pays d'Ouche et en Pays d'Auge, sa bordure balnéaire exceptée, ainsi qu'aux confins de la Haute-Normandie vers la Picardie (vallée de la Bresle et pays de Bray), les revenus sont également inférieurs à ceux des territoires de la métropole. (carte 1)

Pour l'essentiel, ces différences de revenus correspondent aux structures professionnelles et sociales des populations.

Les agglomérations urbaines de la métropole concentrent les professions à hauts revenus, les

cadres supérieurs et à un degré moindre les professions intermédiaires. Ces professions sont aussi les plus mobiles dans leurs emplois et dans leurs lieux de résidence ; et elles peuvent se prévaloir de niveaux de formation souvent plus élevés. Près des trois-quarts des cadres normands travaillent dans l'une des zones d'emploi de la métropole (110 000 sur 146 000 au recensement de la population de 2010). Les cadres et professions intermédiaires y représentent plus d'un travailleur sur trois. Mais les ouvriers, deux fois plus nombreux que les cadres, comptent encore pour près du quart de la population active et les employés et ouvriers réunis pour près de la moitié des actifs travaillant dans les zones d'emploi de la métropole.

Les territoires où les bas revenus sont fréquents correspondent à plusieurs types de populations et de territoires.

Des villes moyennes et petites et leur environnement proche où les usines s'étaient multipliées pendant les Trente Glorieuses (ainsi Moulinex et bien d'autres), ont ces dernières années été durement touchées par les réductions d'effectifs et les cessations d'activité d'établissements industriels. Pensons à Alençon, Argentan, L'Aigle, Saint-Pierre-sur-Dives, Lisieux en Basse-Normandie. En Haute-Normandie, les effets sociaux de la désindustrialisation concernent principalement des secteurs géographiques de la zone couverte par la métropole (Bolbec, Elbeuf, Louviers, Le Trait, ainsi que des vallées industrielle de l'Eure, notamment celles de l'Andelle, de la Risle, de l'Avre). Dans les quartiers populaires, la précarité a souvent succédé à la stabilité des emplois ; les taux de chômage y sont parmi les plus élevés de la région.

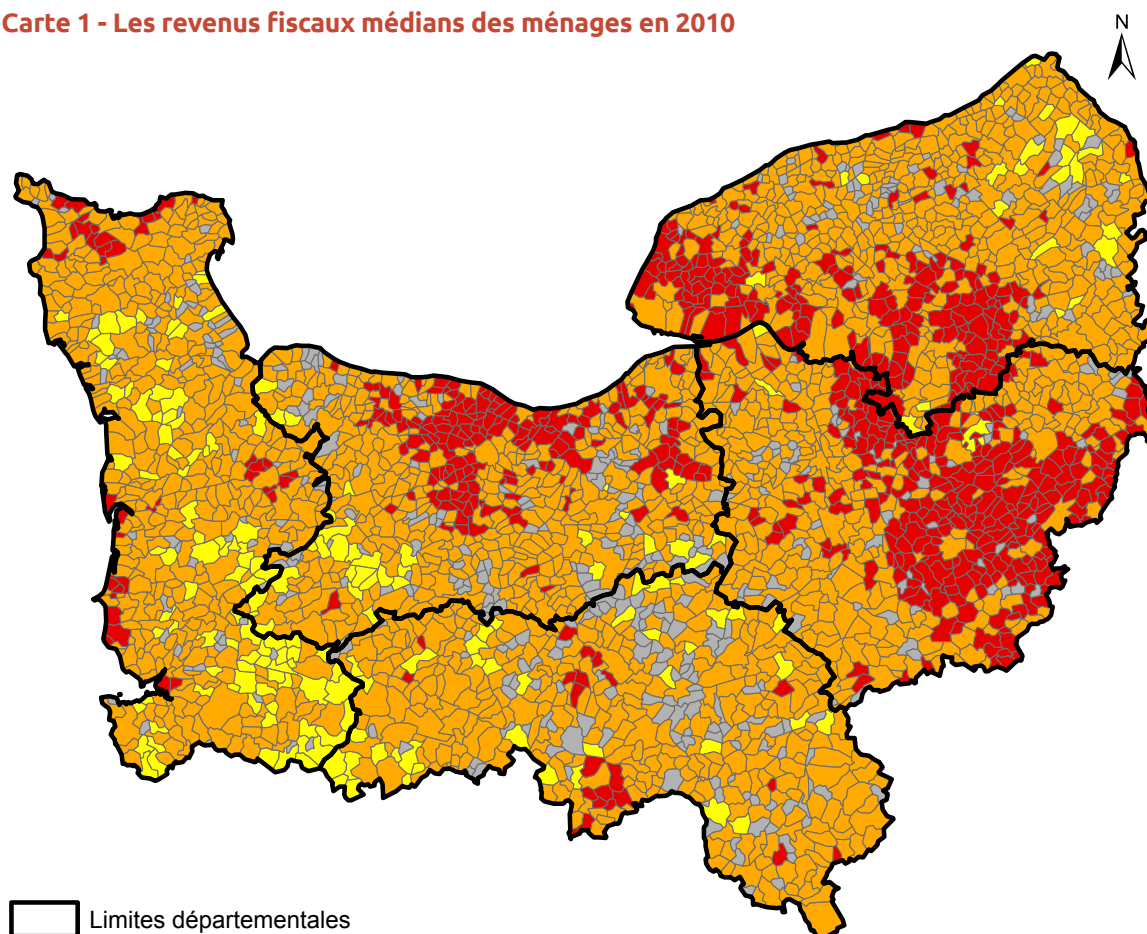
LA RÉFORME TERRITORIALE EN COURS EST INSPIRÉE PAR TROIS AMBITIONS :

- Clarifier les compétences des collectivités territoriales et simplifier le « millefeuille » des territoires et de leurs administrations, afin améliorer l'efficacité des services publics et d'en réduire les dépenses ;
- Donner aux régions, et particulièrement à leurs métropoles, des dimensions et des compétences plus étendues pour s'affirmer dans la compétition européenne et mondiale ;
- Contribuer à plus de proximité entre les administrés et les services des collectivités territoriales, notamment par le renforcement des intercommunalités.

Ces ambitions ne risquent-elles de concentrer les moyens et les ressources (financières, humaines...) sur la métropole normande et d'accentuer les inégalités entre les territoires qui forment la région, sans perdre de vue les inégalités sociales souvent marquées qui existent dans chacun des territoires, notamment ceux que réunit la métropole ? Quels avenir possibles pour les territoires en périphérie de la métropole normande, campagnes dites « profondes », villes moyennes et petites inquiètes pour leur avenir, couronnes périurbaines lointaines ?

Aussi importe-t-il de réfléchir, dans le cadre de la région Normandie, à un développement concerté et équilibré de l'ensemble des territoires, dont l'espace métropolitain des trois agglomérations serait le moteur principal, en relations renforcées avec les villes petites et moyennes, et qui mobiliserait les populations pour leur mieux vivre.

Carte 1 - Les revenus fiscaux médians des ménages en 2010



Limites départementales

Limites communales

Revenus en € :

11 743 - 15 000

15 001 - 20 000

20 001 - 34 718

Données non disponibles*

0 25 50Km

Source : INSEE, DGFiP, 2010.

Conception, réalisation : Céline COLANGE
©UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen.

(Données protégées par le secret statistique)

Source : Insee - DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages par Unité de consommation (UC). 2010.

* Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables : revenus d'activités salariées, non salariées, retraites et pensions, revenus sociaux imposables, certains revenus du patrimoine. Le **revenu médian** est la valeur du revenu fiscal qui partage les contribuables en deux parties égales, telles que 50 % aient un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur. L'**unité de consommation** (UC) d'un ménage est calculée de la façon suivante : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Hors Métropole, aux franges externes des agglomérations moyennes les plus importantes, est en cours une périurbanisation plus ou moins diffuse qui bouscule les équilibres souvent fragiles des communes rurales. La population augmente rapidement. Les jeunes sont nombreux. Les ménages, ouvriers, employés en forte majorité (mais aussi selon les secteurs des professions intermédiaires

et quelques cadres), vivent au rythme quotidien des déplacements longs vers des lieux de travail en ville. Les revenus des ménages sont souvent grevés des lourdes charges des emprunts immobiliers et des déplacements. Se cumulent en effet dans ces franges périurbaines lointaines, fréquente précarité des emplois, taux de chômage élevés, faibles qualifications, bas niveaux de formation...

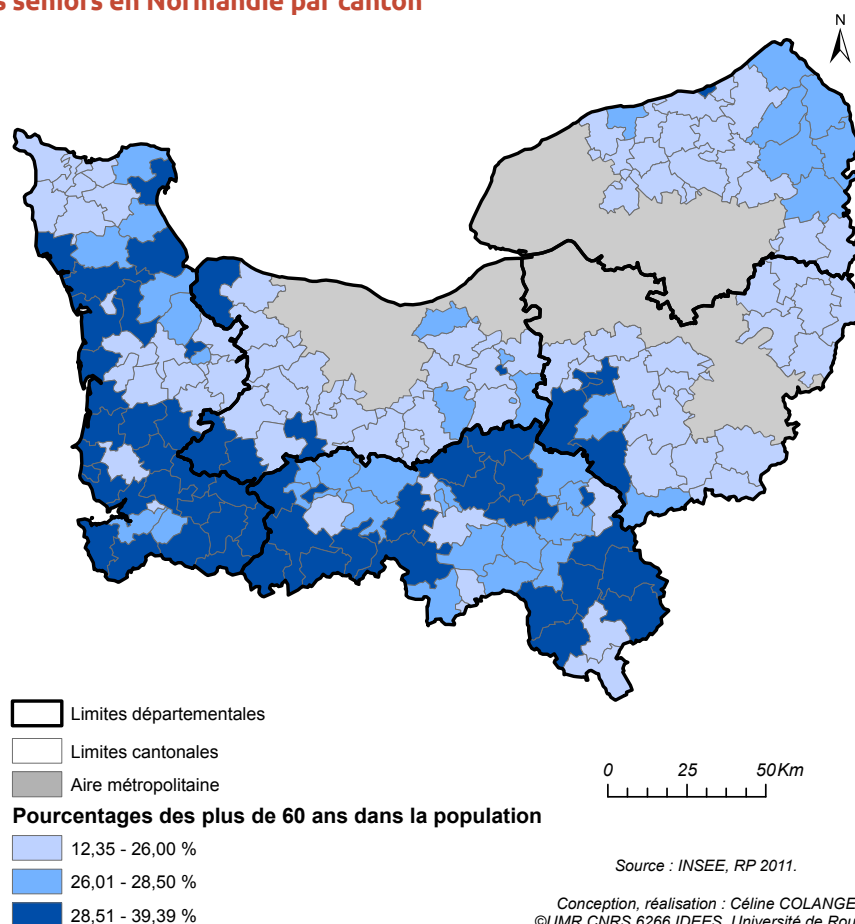
Comme dans les autres régions françaises, depuis des décennies le nombre des agriculteurs et de leur main-d'œuvre n'a cessé de diminuer. Pour l'ensemble de la Normandie, ils ne comptent plus que pour moins de 2% des emplois, mais ils sont encore relativement nombreux dans les communes du Bocage normand - jusqu'à 10% des actifs résidant dans le canton - et 25% et plus des actifs qui y travaillent. Malgré les évolutions considérables des tailles des exploitations depuis cinquante ans, les exploitations du Bocage restent des entreprises de petites dimensions, relativement, pratiquant des systèmes d'élevage bovin peu rémunérateurs eu égard au travail familial fourni. Concourent également à la fréquence des bas revenus les fortes proportions de ménages d'ouvriers ou d'employés, dont les salaires sont de l'ordre du SMIC, dans les entre-

prises de l'agroalimentaire par exemple. Et les retraités de l'agriculture sont nombreux.

Des populations âgées à bas revenus

À l'exception de certains secteurs côtiers, où beaucoup de seniors sont des retraités venus du milieu urbain, ou encore dans des territoires animés par des activités créatrices d'emplois comme le nucléaire dans le Nord-Cotentin, la population âgée des territoires périphériques de la Normandie métropolitaine (carte 2). vit avec des revenus souvent proches des seuils de la pauvreté. Dans les cantons les plus ruraux, où le tiers et plus des habitants ont plus de 60 ans, des agriculteurs retraités pour beaucoup d'entre eux, 60% des ménages ne sont pas imposables.

Carte 2 - Les seniors en Normandie par canton



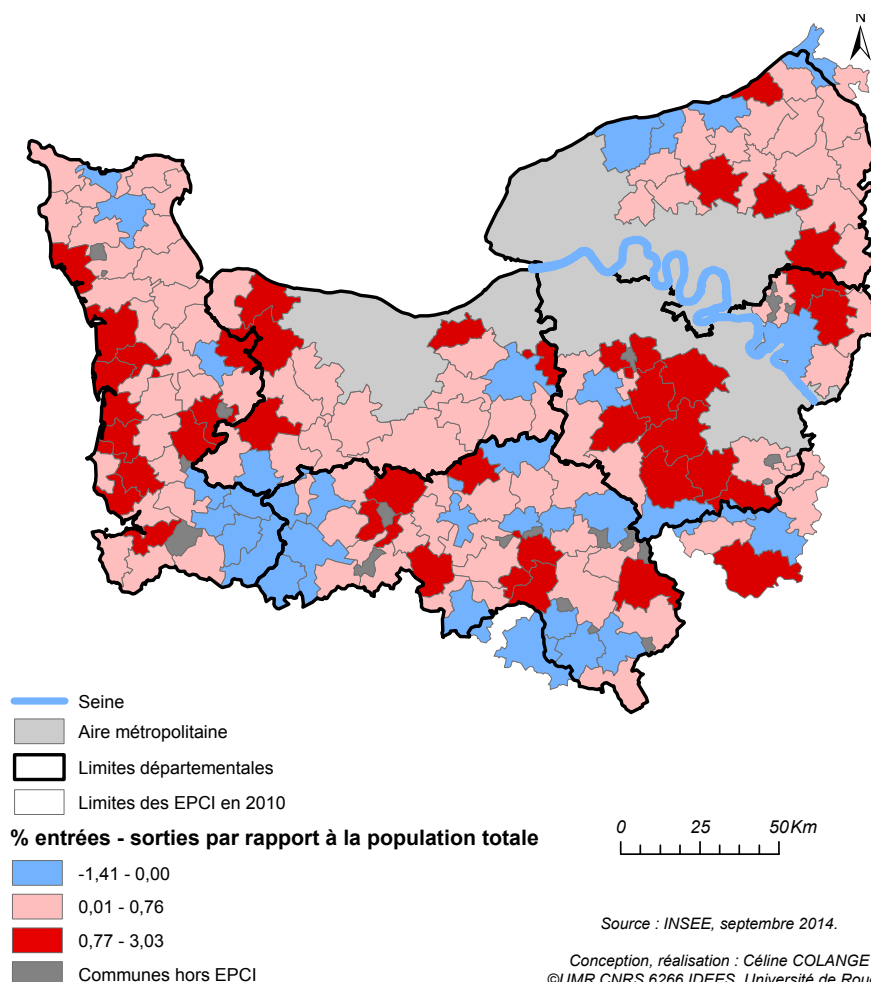
L'opposition est marquée, et s'accuse d'année en année, entre les cantons ruraux du Sud-Manche et de la plupart de ceux de l'Orne où les 60 ans et plus comptent au moins pour le quart, voire pour plus du tiers, de la population et les aires d'urbanisation dense de la métropole où seulement un habitant sur cinq, voire un sur six, a 60 ans et plus.

Les inégalités territoriales d'équipement : des signes de « désertification »

Les cantons demeurés les plus ruraux du Bocage normand et du Cotentin, quelques cantons du Perche et du Pays d'Ouche, du littoral cachois et des confins normands vers la Picardie, partagent, avec des variantes locales, les héritages d'une dépopulation ancienne ininterrompue jusqu'à ces dernières décennies : plus de départs que d'arrivées (carte 3), des densités inférieures à 30 habitants au km², des personnes âgées de plus en plus nombreuses ; des jeunes qui s'en

vont vers les villes à la recherche d'un emploi. On évoque parfois la « désertification » en cours dans certains cantons. Des services publics disparaissent. À chaque rentrée scolaire des écoles rurales sont fermées ; mais dans nombre de communes rurales les regroupements pédagogiques intercommunaux et les cars de ramassage scolaire assurent maintenant la scolarisation des enfants. On craint des fermetures de petits collèges dont les effectifs ne cessent de diminuer. Les derniers commerces cessent leur activité. Les successions des médecins sont problématiques. Des bourgs dépérissent.

Carte 3 - Arrivées et départs dans les territoires non métropolitains (1999-2010)
(par Établissements Publics de Coopération Intercommunale--EPCI)

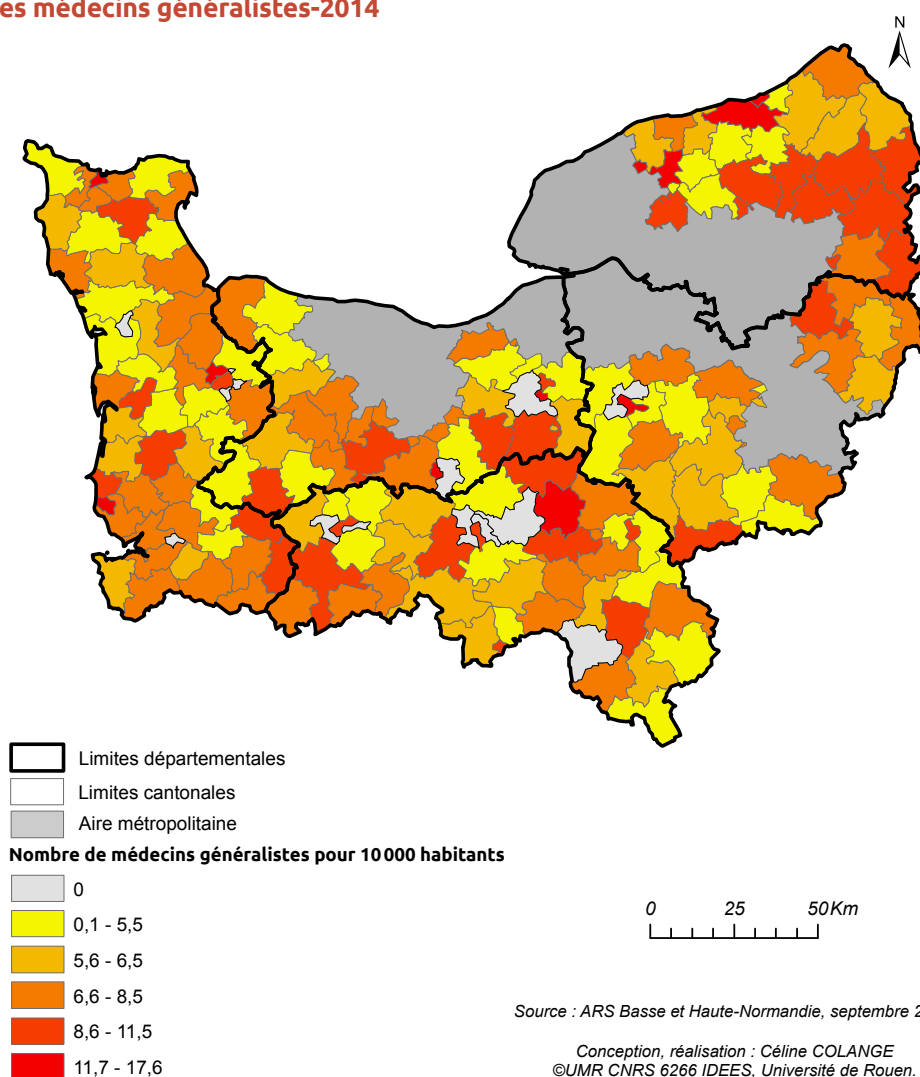


L'exemple des médecins généralistes

La faible densité des médecins généralistes dans beaucoup de zones rurales est l'aspect le plus médiatisé de l'inégale répartition des équipements (carte 4). Alors que les centres-villes concentrent les services médicaux, nombre de cantons ruraux sont confrontés au non-remplacement des médecins partant en retraite. Dans ces cantons, le vieillissement des populations et les bas revenus des ménages à ressources modestes posent de

façon de plus en plus pressante la question de l'encadrement médical et de l'accès aux soins. Il conviendrait de prolonger les initiatives en cours, en étant attentif au vieillissement des populations (les enjeux du maintien à domicile) et aux conséquences des risques de disparition de certains services de proximité. Les maisons de santé pluridisciplinaires, ou encore des pratiques telles que la télémédecine ouvrent des perspectives à encourager.

Carte 4 - Les médecins généralistes-2014



Source : ARS Basse et Haute-Normandie, septembre 2014.

Conception, réalisation : Céline COLANGE
©UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen.

Sans que ce soit systématique, c'est dans les cantons ruraux que l'encadrement médical, celui des médecins généralistes en particulier, est le moins dense, notamment dans des cantons ruraux gravitant autour d'une petite ville, ainsi Valognes, Domfront, Argentan ou Bernay.

Ce tableau des territoires non métropolitains peut inciter au pessimisme : ici des revenus des ménages souvent inférieurs à ceux des territoires métropolitains ; là des problèmes de formation, de chômage et de précarité des emplois ; ailleurs le vieillissement des populations, l'isolement, la disparition des services ; souvent le sentiment d'être oubliés des services publics et éloignés des commodités de vie que connaissent les habitants des territoires plus favorisés.

Cependant, ce constat est à nuancer. La Normandie hors métropole conserve de réels potentiels de développement. Des innovations dans l'agriculture, des réussites industrielles, les succès de telles ou telles initiatives touristiques ou culturelles, mais aussi les arrivées de retraités, les installations de familles ouvrières ou d'employés, les résidences secondaires, en Basse-Normandie celles des Anglais notamment, les animations qu'organisent les nombreuses associations, tous ces changements concourent, diversement, à maintenir des tissus économiques et sociaux encore actifs, plus ou moins selon les lieux.

Les territoires périphériques de la métropole ne manquent donc pas de ressources et de ressorts. Et leur diversité est un atout que devrait mobiliser une politique de la région animée par l'ambition de solidarité entre les territoires.

DES HANDICAPS À SURMONTER...

La métropole tricéphale doit être une chance pour les territoires hors métropole, leurs activités et le mieux-être de leurs habitants. Rapprochée par l'amélioration et la diversification des moyens de circulation et de communication, elle doit offrir des alternatives à la fois aux enclavements dont pâttissent certains territoires isolés et aux déplacements coûteux à Paris et dans sa lointaine banlieue. Plus accessible et mieux liée au milieu local, elle peut offrir des possibilités plus favorables d'actions concertées.

Un réseau urbain serré, mais des villes fragilisées

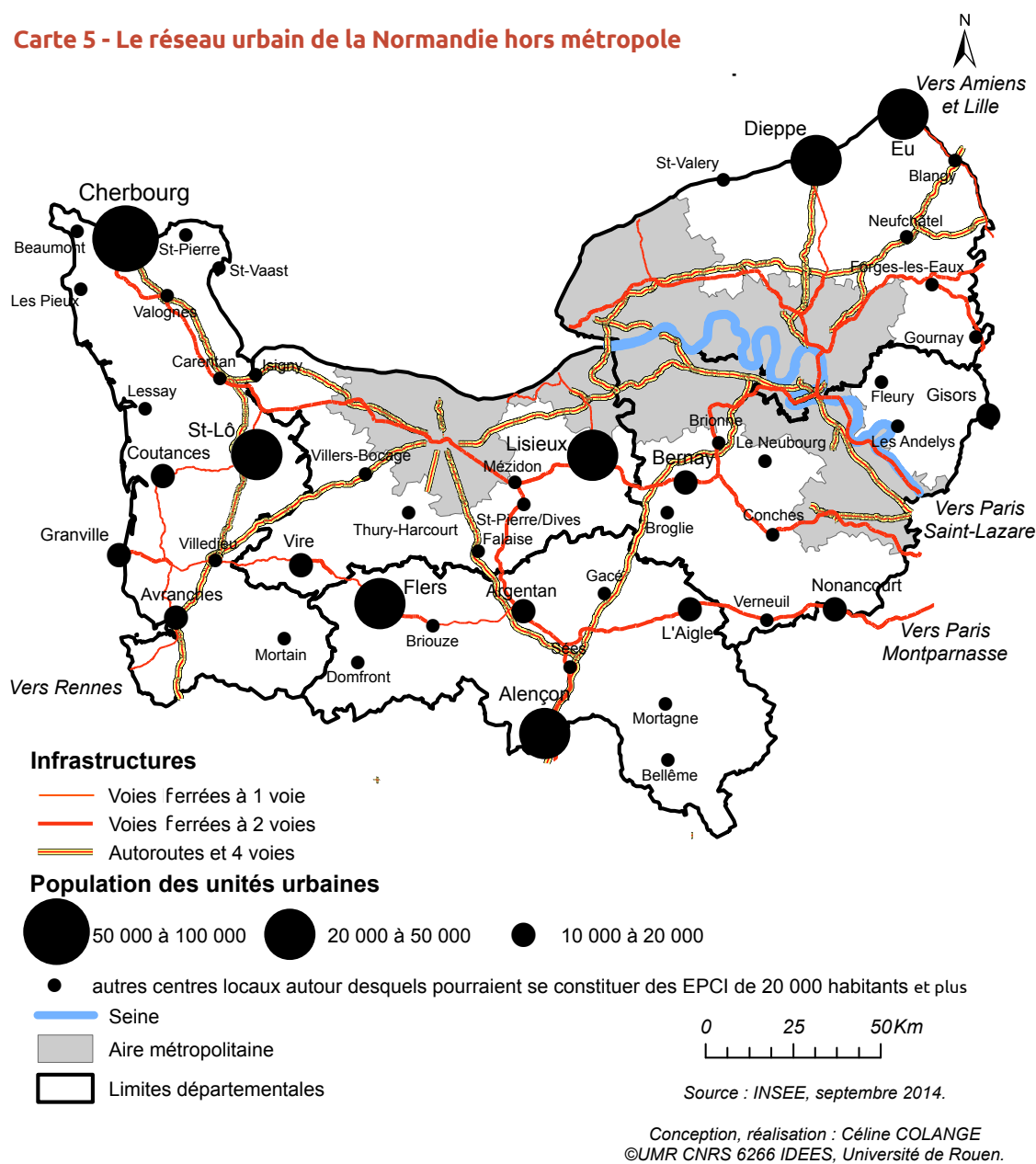
Tant les espaces métropolitains que les espaces hors métropole ont besoin pour se développer de s'appuyer sur le maillage souvent serré de bourgs et de petites villes qui existe dans la région. Relié à la métropole par des voies de circulation et des réseaux d'information et de communication, ce maillage est un atout pour affronter les difficultés, voire le déclin, de certains des centres urbains, et participer ainsi à dynamiser l'ensemble de la région.

La Normandie hors métropole est très solidement structurée, comme tout l'ouest de la France, par un réseau de villes moyennes, les chefs-lieux de départements, les ports de Cherbourg et de Dieppe, et, plus dense encore, de petites villes qui ont presque toutes conservé ou développé une certaine vitalité par leurs services, leurs commerces, leurs artisanats et parfois leurs industries. Jamais distantes les unes des autres de plus de 20/30 kms, elles assurent un maillage de proximité auquel est associée la vie quotidienne des habitants. Ce maillage pourrait être renforcé par des couplages et mises en réseaux d'équipements partagés entre petites villes, notamment celles les plus éloignées du pôle métropolitain, par exemple entre Granville et Avranches, Saint-Lô et Coutances, Vire et Flers, Argentan et Falaise, L'Aigle et Mortagne-au-Perche ou Nonancourt, ainsi que celles de la vallée de la Bresle.. (Carte 5)

Chaque ville présente un profil particulier. Sur les héritages de l'histoire économique, administrative, judiciaire, religieuse, militaire, se sont imprimées avec des variantes locales les vicissitudes des dernières décennies : les destructions de l'été 1944 et la reconstruction, l'industrialisation des Trente Glorieuses, puis les reconversions, réussies ou dramatiques, l'implantation de nouvelles activités économiques, de formation, de loisirs, etc. Autour de ces centres urbains gravitent des bassins de vie qui s'élargissent en même temps que se renforcent les liens et les proximités avec les environnements ruraux.

Les principales villes moyennes ne doivent en aucun cas pâtir de la réforme territoriale, mais en profiter. Elles doivent être des relais du développement régional. L'ensemble urbain de Cherbourg, avec près de 100 000 habitants, est la quatrième agglomération normande. Elle compte 1200 emplois dans les services d'ingénierie et d'études techniques, plus de 500 dans l'informatique, et un taux de qualification ouvrière de 73 % (France entière : 56 %). Les villes d'Alençon et de Dieppe sont d'autres centres de polarisation, au sud et au nord-est de la région, qui ont longtemps souffert (et souffrent encore pour Alençon) de leurs mauvaises liaisons à l'espace métropolitain. Ces villes, de même que Saint-Lô, doivent s'affirmer comme relais de la métropole. Les ports et agglomérations de Cherbourg et de Dieppe peuvent être davantage associés aux coopérations entre les ports de la Manche normande (association HAROPA, qui réunit les ports du Havre, Rouen et Paris ; PNA, syndicat des ports normands associés, Caen-Ouistreham

Carte 5 - Le réseau urbain de la Normandie hors métropole



Les « autres centres locaux » indiqués sur la carte correspondent à une hypothèse parmi d'autres possibles de délimitation des intercommunalités de plus de 20 000 habitants telles qu'envisagées dans la réforme territoriale. Cette question des futures intercommunalités sera abordée dans un prochain *Bulletin*.

et Cherbourg). Et les chefs-lieux de département de Saint-Lô, Alençon, Évreux devraient être plus que jamais des relais de la métropole. En ce sens, les équipements logistiques et les capacités de transport et de déplacement entre ces villes et la métropole s'imposent comme des priorités régionales.

Telles de ces villes ne pourraient-elles pas accueillir les antennes régionales (hors métropole) de services de l'État ou du Conseil régional (en complément des propositions présentées dans le *Bulletin* n° 3) ? Des agences ayant compétence

sur l'ensemble des territoires non métropolitains, travaillant en réseau entre elles et avec la métropole ? À Saint-Lô, une agence de l'industrie rurale et des reconversions industrielles ? À Alençon, une agence des transports régionaux et de la logistique ? À Cherbourg, une agence des énergies renouvelables ? À Dieppe, une agence de protection et d'aménagement du littoral ? À Argentan, une agence d'urbanisme des petites villes et de l'environnement rural ? Ce seraient des contributions significatives à la solidarité entre les territoires.

En dehors de ces pôles, des petites villes et des campagnes ouvrières ont su conserver, malgré les vicissitudes économiques, des niches de production, par exemple la vallée de la Bresle autour de l'industrie du verre. Mais d'autres sont confrontées à l'arrêt d'activités qui soutenaient l'économie locale depuis des décennies. Ces petits centres urbains réunissent des services de proximité, commerces, collège, services médicaux, équipes sportives, gendarmerie, associations, qui contribuent, malgré les difficultés, à maintenir les tissus des bassins de vie. Aussi convient-il de prendre la mesure de leur importance dans la vie des territoires.

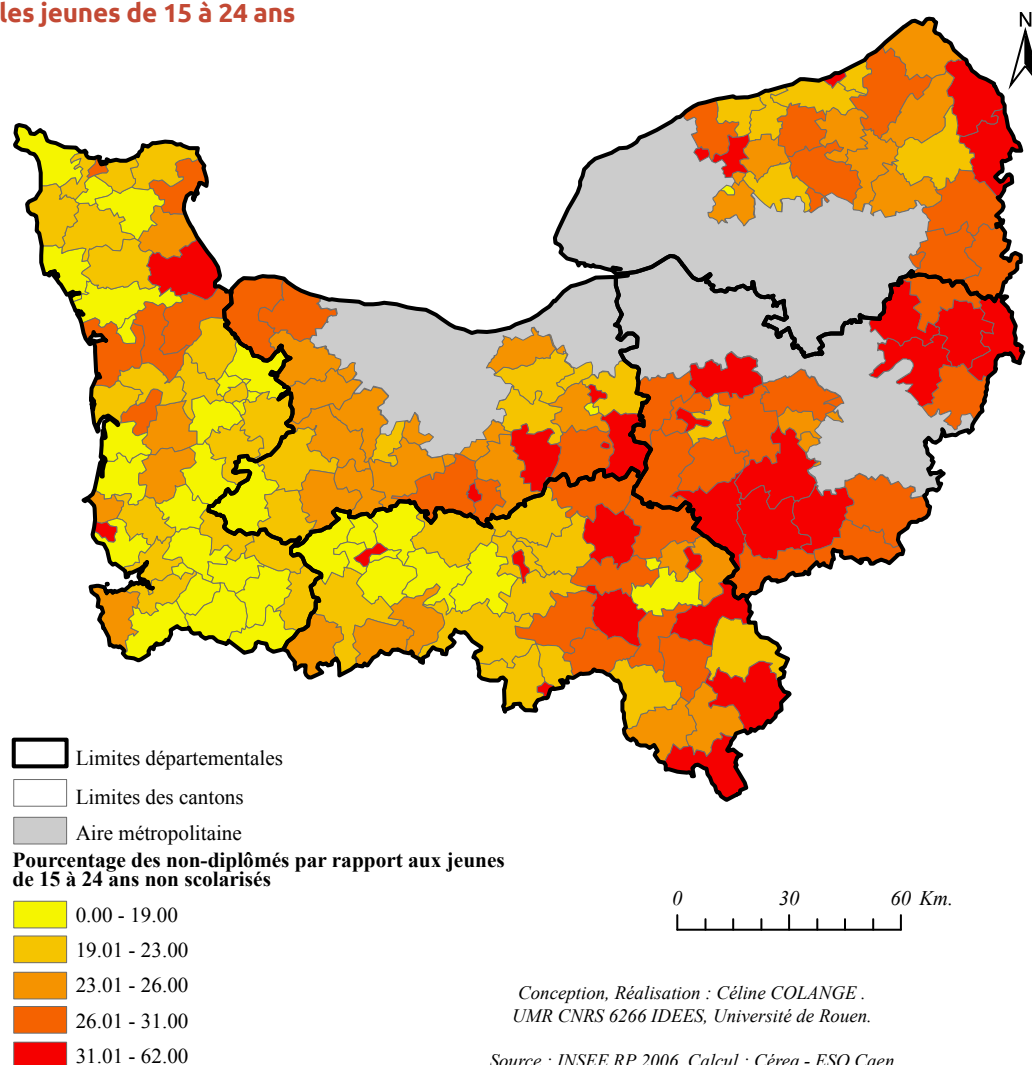
De même des territoires périurbains les plus éloignés, qu'ils soient aux marges de la métropole normande ou de l'agglomération parisienne, doivent faire l'objet d'attentions spécifiques pour enrayer le cumul des difficultés économiques et sociales et remédier aux sentiments d'être des laissés-pour-compte.

La scolarisation et la formation : pour une politique innovante et ambitieuse

La permanence et la gravité des difficultés scolaires en Normandie imposent de s'interroger, sans a priori, collectivement, sur leurs causes historiques et contemporaines. Il est de première importance de travailler à l'élévation générale des niveaux de formation, dans les différents registres des enseignements. Les partenaires de l'Éducation doivent se mobiliser pour mettre en oeuvre des politiques éducatives concertées, éventuellement expérimentales, de lutte contre les échecs scolaires, avec pour ambition de réduire les handicaps de formation dont la Normandie pâtit depuis des décennies.

À quelque niveau d'études que l'on se place, la Normandie est en retard par rapport aux moyennes nationales : des sorties précoces du système scolaire trop nombreuses : parmi les 20-24 ans un jeune sur cinq n'a aucun diplôme ;

Carte 6 - Une région handicapée par les déficits de formation : les jeunes de 15 à 24 ans



des taux d'obtention du baccalauréat par génération qui certes se rapprochent maintenant du niveau national mais restent en deçà de ceux de régions voisines comme la Bretagne ou les Pays de la Loire ; environ 35 % de diplômés des enseignements supérieurs parmi les 25-34 ans contre 43 % en moyenne nationale...

Les situations scolaires varient fortement d'un territoire à l'autre de la région (carte 6). Les sorties de scolarité sans diplôme sont moins fréquentes dans la plupart des cantons à dominante rurale de la Manche et de l'ouest de l'Orne ainsi que dans quelques cantons du Pays de Caux : ici, de l'école primaire au lycée, les bilans scolaires sont positifs, c'est un constat ancien. À l'opposé, les difficultés scolaires, mesurées par la fréquence des décrochages scolaires et les sorties sans diplôme des collèges et lycées, concernent nombre de petites villes et leur environnement proche, Breteuil, Bernay, Argentan, Gacé, des villes moyennes comme Alençon, Flers, Cherbourg, ainsi que des secteurs ruraux comme ceux du Bessin et du seuil du Cotentin, du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche, ou encore du Pays de Bray.

En priorité s'impose de porter une attention efficace aux difficultés scolaires que connaissent à l'école primaire et au collège non seulement les jeunes de nombre de quartiers urbains défavorisés mais aussi ceux de zones périurbaines lointaines ainsi que ceux de certains territoires ruraux où les rapports à l'école et à la formation font problème depuis des générations. S'impose que les collectivités, les services sociaux, les associations de parents d'élèves, les associations de quartiers, etc. s'engagent résolument, aux côtés de l'École dans l'accompagnement des familles, en particulier de celles en situation précaire, afin de susciter un environnement éducatif stimulant.

L'élévation des niveaux de formation passe, suite au collège, par l'accès du plus grand nombre au lycée, et par la revalorisation de l'ensemble des filières qui y sont enseignées, avec l'ambition de conduire le plus grand nombre de lycéens vers les études supérieures.

Dès le lycée, les familles de la Normandie non métropolitaine devraient pouvoir compter sur des structures réellement adaptées à l'accueil de leurs enfants, afin qu'ils puissent poursuivre une formation répondant à leur projet, même si cela nécessite d'aller dans une autre ville que celle du lycée le plus proche. Pour cela, il faut de l'hébergement, de l'accueil et de l'encadrement en internat, la possibilité de déplacements accrus pour le retour les fins de semaine... mais aussi

des incitations plus fortes à l'adresse des parents pour qu'ils s'informent sur la gamme des formations proposées, y comprises celles de l'apprentissage, et considèrent l'ouverture géographique comme une chance pour leur enfant.

L'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur, après le baccalauréat s'effectue de trois façons : soit en entrant à l'université pour entreprendre des études de licence puis de master, soit en poursuivant une scolarité en lycée dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou les sections de techniciens supérieurs (STS), soit en intégrant une section d'institut universitaire de technologie (IUT) relié à une université.

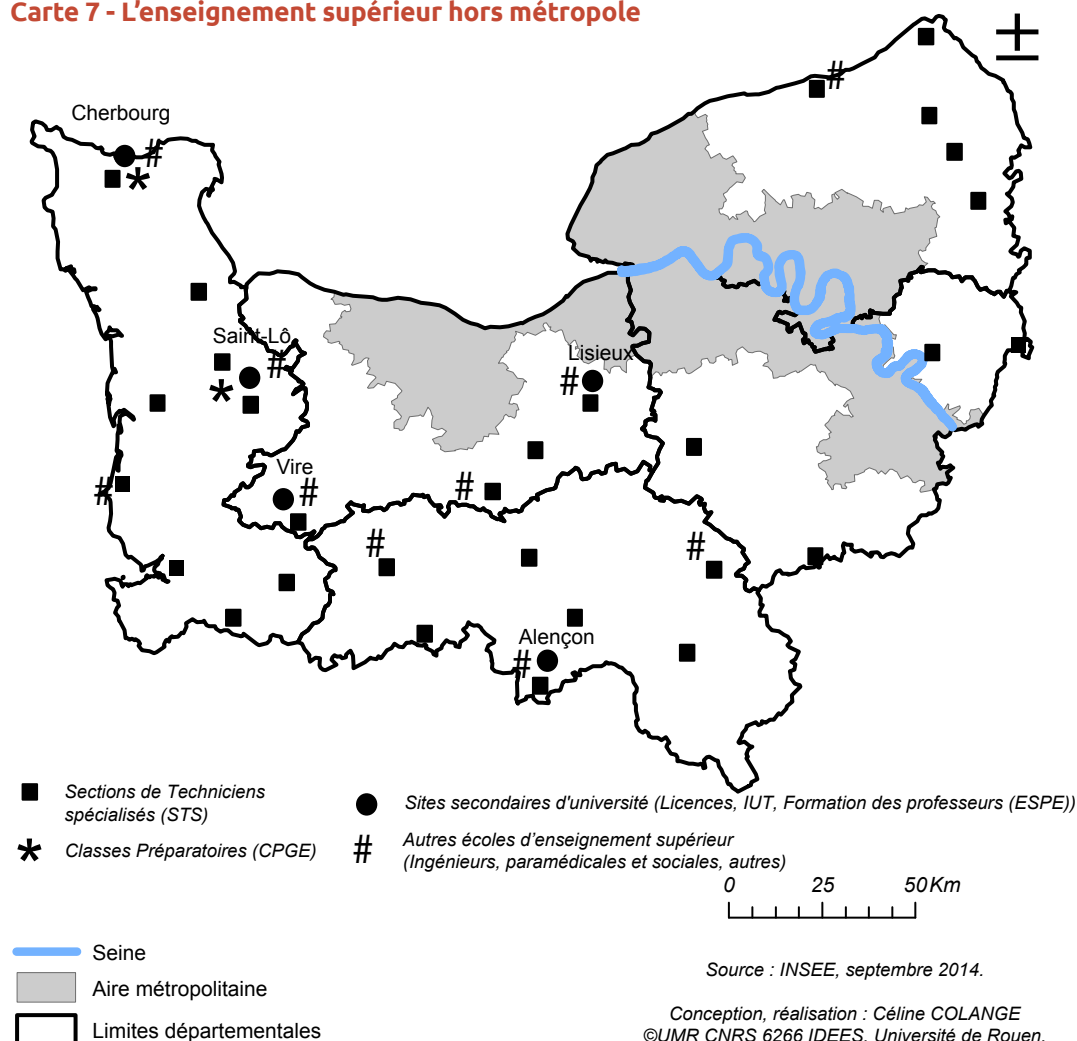
Il existe déjà une bonne diffusion géographique des sections de techniciens supérieur (carte 7), dont les élèves entrent en majorité directement sur le marché du travail ; il est possible de renforcer certaines options et d'en créer nouvelles pour favoriser les accès des titulaires d'un BTS aux formations universitaires, voire aux écoles d'ingénieurs.

Les départements d'IUT, géographiquement plus concentrés, offrent un meilleur accès aux études supérieures longues. Ils pourraient être diffusés dans d'autres villes sous la forme de spécialités répondant à des débouchés en Normandie, cela avec la participation des milieux professionnels.

Quant aux classes préparatoires aux grandes écoles, peu nombreuses, les sites existants pourraient être renforcés (par exemple une prépa commerciale à Cherbourg), et de nouvelles préparations être ouvertes dans les villes moyennes les plus importantes.

Dans la lignée des programmes mis en œuvre de façon concertée par les deux conseils régionaux actuels, on s'attachera à renforcer les formations professionnelles en alternance et les formations continues, en liaison efficace avec les représentants des salariés et les besoins exprimés par les entreprises. Il y a là des enjeux économiques et sociaux de première importance.

Dans le domaine de la recherche, en collaborations avec les recherches à dominantes appliquées que développent les laboratoires implantés à Alençon, Cherbourg, Saint-Lô, Flers, et en relations étroites avec les enseignements supérieurs, on encouragera, à partir des équipes de recherche de la métropole, des essaimage des recherches à finalités de transfert vers les entreprises. Et on veillera à ce que les composantes de formation supérieure, de recherche et de transfert technologique soient en phase entre elles.

Carte 7 - L'enseignement supérieur hors métropole

... MAIS AUSSI DES RESSOURCES ET DES ATOUTS À VALORISER

En 2013, hors agriculture, environ 18 000 entreprises ont été créées en Normandie (dont plus des deux-tiers dans les services, commerces, transports etc.) ; 12 000 ont été créées dans les zones d'emploi de la métropole, soit un taux de création de 13,2% (15,0% dans la zone d'emploi de Caen, 14,2% dans celle de Rouen), 6 000 dans les zones périphériques, un taux de création de 11,2% (10,3% à Flers, à peine 10% à Avranches et Argentan, mais 13% à Bernay, près de 14% à L'Aigle) – 6 000 entreprises nouvelles en 2013 dans les territoires hors métropole.

Cela témoigne d'un réel dynamisme économique, mais qui reste en deçà de celui des territoires de la Normandie métropolitaine (la région de Cherbourg mise à part).

Innover dans l'industrie

Au cours des dernières décennies, les activités industrielles qui, de reconversions en reconversions, avaient animé bourgs et villes des territoires non métropolitains de la Normandie ont pour nombre d'entre elles été confrontées à des difficultés sévères entraînant fermetures d'usines et d'ateliers et réductions des emplois industriels. Ici comme ailleurs la désindustrialisation est à l'œuvre.

Cependant des branches poursuivent leur développement. Et s'affirment de nouvelles activités qui relaient les traditions industrielles de la Normandie des bourgs et petites villes.

Quelques exemples :

L'agroalimentaire n'est pas un secteur nouveau, loin de là, mais son développement contemporain a de solides atouts. Il est lié à un travail et à des compétences d'agriculteurs qui offrent des produits de qualité.

Dans le département du Calvados ont récemment été réalisés dans l'industrie laitière de gros investissements dans de nouvelles unités de production : la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère, la Compagnie des fromages à Vire, Lactalis à Saint-Martin des Entrées, Graindorge à Livarot, soit plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement en milieu rural. La Normandie compte plusieurs groupes agroalimentaires puissants, aux histoires différentes, qui valorisent des productions agricoles et qui génèrent de l'emploi dans le tissu régional hors métropole. S'ouvrent de nouvelles possibilités. Ainsi le lait en poudre maternisé est une production en hausse qui s'exporte, soutenant le prix d'achat du lait et développant de l'emploi industriel.

Mobilisant les qualités de travail de la main d'œuvre locale, l'industrie du luxe a implanté plusieurs unités de productions, en particulier dans le Sud-Manche, qui participent de cette forte filière d'activité nationale. De nombreuses PME dans des secteurs aussi différents que la sous-traitance automobile, l'aéronautique, le transport, le nautisme, le travail des métaux (Villedieu les Poêles par exemple), l'électronique, ou le numérique sont localisées dans les territoires hors de la métropole (ou dans ses secteurs plus ruraux).

La Normandie est lancée dans l'exploitation des énergies marines renouvelables : des champs d'éoliennes offshore au large de Cherbourg, Courseulles, Fécamp, Le Tréport ; un projet, dont le financement vient d'être retenu, d'une ferme de 7 hydroliennes dans le raz Blanchard reliée avec des infrastructures prévues à Cherbourg.

Les opportunités des chantiers de construction et de travaux publics dans des villes voisines ou plus éloignées et la multiplication des constructions et des rénovations de maisons individuelles ont incité nombre d'artisans du bâtiment à s'installer, puis à embaucher, jusqu'à devenir des entreprises de dimensions régionales. Telle affaire familiale de la Manche, fondée dans les années 1920 par un immigré italien, emploie aujourd'hui près de 200 salariés et est devenue, deux générations plus tard, une entreprise du bâtiment intervenant dans des opérations parmi les plus importantes et prestigieuses de Basse-Normandie. Ce que l'on appelle l'économie résidentielle contribue, par les artisanats et les commerces auxquels elle fait appel à maintenir emplois et population dans nombre de cantons ruraux.

Et ne sous-estimons pas les possibilités de l'économie sociale et solidaire : environ 110 000 em-

ploi et quelques 10 000 établissements pour l'ensemble de la Normandie, dont de nombreuses associations engagées dans le secteur social ou encore dans l'économie productive (des coopératives agricoles devenues de dimensions régionales, voire internationales, Agrial, Elle-&Vire, ou encore la Scop Acome dans le Sud-Manche). Fondée sur des valeurs qui placent les personnes au cœur de l'activité économique, dans une perspective de développement durable, des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire connaissent des réussites économiques et sociales qui doivent retenir l'attention et conduire à encourager la multiplication de telles initiatives.

Poursuivre l'amélioration des réseaux de transport. Généraliser les réseaux d'information et de communication à très haut débit

Le désenclavement routier a été le sujet des années 1970-2000. Pour les territoires hors métropole, le sujet d'actualité ce sont les commodités et les connexions des transports collectifs et l'amélioration de l'accessibilité qu'ils offrent à un certain nombre d'équipements et de services. Cela passe par le développement des TER, le maintien intégral du réseau ferroviaire actuel et d'un réseau de lignes d'autocars complémentaires de qualité, en mettant l'accent sur le cas des transversales Caen - Rennes et Caen - Alençon ainsi que sur les radiales Paris - Granville et Paris - Le Tréport. Cela passe aussi par l'amélioration des liaisons par autocars ou ferroviaires entre les villes du réseau urbain non métropolitain.

Les communications électroniques à haut débit sont devenues essentielles pour transporter données et informations. Dans nombre d'activités, ces réseaux ouvrent des possibilités inédites pour les espaces hors métropole, secteurs ruraux et villes. Ils permettent de s'affranchir de l'éloignement. Deux des départements de la Normandie, le Calvados et la Manche, déploient les réseaux les plus avancés d'Europe, en amenant la fibre optique au plus grand nombre des utilisateurs. Cette innovation majeure, qui est un atout pour les territoires hors métropole, devrait être étendue à l'ensemble de la région.

En agriculture, valoriser et innover

L'agriculture est un des atouts de la Normandie. L'agriculture des plaines, céréales, betteraves sucrières, lin et autres productions intensives, est l'une des plus productives d'Europe.

Malgré les efforts considérables de modernisation entrepris maintenant depuis plus de cinquante ans, les agriculteurs des pays d'élevage restent confrontés aux bas prix et aux fluctuations des cours de leurs produits, lait et viande. La valorisation des produits agricoles normands peut s'appuyer sur une longue tradition de renommée nationale, voire internationale de produits qui ont contribué à répandre l'idée d'une agriculture normande prospère, ainsi les fromages, beurres, cidres, poirés, calvados, pommeaux, agneaux de prés-salés du Mont Saint-Michel... Au total 13 AOC. Ces efforts doivent tenir compte des évolutions des goûts et des ressources des consommateurs, ainsi que de la préservation, voire de la restauration des environnements ruraux. Aussi devrait-on porter un intérêt soutenu aux « nouvelles agricultures » : l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, les nouvelles productions (ou celles d'antan retrouvées), la valorisation de leurs produits par les agriculteurs, les technologies innovantes (dont celles intégrant les préoccupations environnementales), les circuits courts des producteurs aux consommateurs, notamment ceux des aires urbaines. On peut soutenir que ces nouvelles agricultures auraient des conséquences positives sur les revenus des agriculteurs, qu'elles seraient créatrices d'emplois et, à coup sûr, de liens entre ruraux et urbains.

Les récents jeux équestres mondiaux ont mis à l'honneur les qualités et la grande diversité de la filière du cheval en Normandie. Fortement ancrée dans la région, elle réunit des activités variées : les élevages familiaux et leurs savoir-faire, les haras, certains de réputation internationale, des activités telles la plate-forme de soins de niveau mondial de Goustranville (Calvados) et les startups de biotechnologie ; ou encore les ventes de yearlings à Deauville, qui ne connaissent pas la crise.

Promouvoir les activités récréatives et culturelles

La Normandie non métropolitaine offre des ressources touristiques variées et attractives. Ce sont là des atouts qui, opportunément soutenus, peuvent contribuer au développement de l'ensemble de la région et à en valoriser l'image. Le tourisme rural propose ses nombreuses résidences secondaires, ses gîtes et maisons d'hôtes, ses circuits de randonnées pédestres ou à cheval, les aménagements sportifs, le monde du cheval, ses gastronomies, la découverte de ses musées

ruraux, le prestige de ses hauts lieux de culture (les colloques de Cerisy-la-Salle par exemple), l'animation des fêtes et festivals, des foires séculaires très fréquentées (celle de Lessay à la Sainte-Croix dans la Manche, dans l'Orne celle de Montilly-sur-Noireau à la Saint-Denis etc.). S'offrent aux visiteurs des patrimoines variés : beauté des paysages bocagers, des zones littorales, intérêt des monuments, modestes ou attirant les foules (le Mont Saint-Michel est le premier site touristique de province), répertoires des parlers normands, conservation des musiques et danses anciennes etc.

Les côtes normandes attirent les touristes depuis près de deux siècles. Le littoral normand, du Tréport jusqu'au Mont Saint-Michel, n'est nullement un désert comme on pouvait le craindre dans les années 1970 : dynamisme des ports de pêche, ostréiculture, secteurs légumiers, tourisme familial, activités récréatives pour les citadins des villes proches, grand tourisme, tourisme de mémoire, résidences secondaires, résidences principales, événements culturels... s'appuient sur un réseau linéaire de petits centres et expliquent des densités de population en nette croissance.

Loin, très loin de la désertification, on assiste ici à un renouveau qui devient un atout majeur de la Normandie et de sa métropole. Il doit être impérativement entretenu, développé, enrichi, et aussi protégé lorsque le trop-plein menace.

*
* *

En Normandie, tous les éléments sont réunis pour qu'une métropole dynamique mobilise, avec une volonté de développement équilibré et durable, l'ensemble des territoires de la région, cela à bénéfices partagés.

L'avenir de la Normandie repose en effet, en large part, sur les solidarités entre les territoires qu'elle rassemble. Il incombera au Conseil régional et à la métropole d'animer l'ensemble de ces territoires, tout particulièrement ceux hors métropole, de travailler à renforcer leurs connexions et à mobiliser leurs atouts, afin de réduire les disparités intra-régionales. La promotion de la métropole ne doit pas avoir pour conséquence de fragiliser plus encore des territoires et des populations qui le sont déjà, plus ou moins certes. Des zones plus particulièrement affaiblies, qui concentrent les difficultés sociales, devront faire l'objet d'une attention particulière.

Il convient aussi de s'interroger sur la gouvernance de la région et des territoires qui la composent et donc sur l'articulation des niveaux de décision annoncés mais dont les compétences et les contours restent à définir. Cette nouvelle phase de la réforme, encore bien mal dessinée à ce jour, revêt une importance capitale.

De l'échelle locale, celle de la plus grande proximité, à l'échelle régionale où devraient se définir les politiques de développement et

de solidarité entre les territoires, en passant par celle actuellement en débat des départements, la réforme territoriale devrait ouvrir les perspectives d'une transformation en profondeur des relations des administrés et citoyens à leurs territoires. Les enjeux sont certes de développement économique et social ainsi que de solidarité entre les territoires et leurs habitants, mais également de renouvellement de la démocratie.

Comme les trois Bulletins précédents, ce quatrième Bulletin réalisé par le groupe des QUINZE GÉOGRAPHES des trois universités normandes a pour ambition de contribuer à des débats ouverts et constructifs portant sur la réunion des deux Normandie en une seule région et sur les enjeux concernant sa future métropole.

Les informations qu'en une dizaine de pages ces Bulletins rassemblent appellent bien évidemment des nuances, des compléments, des mises au point, voire des critiques. Les points de vue que nous pouvons émettre, en toute indépendance, n'engagent que nous. Nous sommes, cela va de soi, ouverts à toutes remarques susceptibles d'enrichir les débats que soulève la réforme territoriale en cours.

Vous pouvez faire part de vos remarques à nos contacts dans chacune des trois universités, qui transmettront aux autres membres du groupe des Quinze Géographes :

Contacts :

Le Havre : Bruno Lecoquierre, bruno.lecoquierre@univ-lehavre.fr

Rouen : Arnaud Brennetot, arnaud.brennetot@univ-rouen.fr

Caen : Pascal Buléon, pascal.buleon@unicaen.fr

Cartes : conception, réalisation : Céline Colange, ©UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen

Maquette et mise en page : Anne Lacherez, MRSH Caen, 2014

Vous pouvez consulter ce numéro aux adresses suivantes : <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/metropoleAinventer>
<http://www.umd-idees.fr/>
<http://irihs.univ-rouen.fr/>

Quinze géographes

Depuis avril 2011, douze géographes des universités de Caen, de Rouen et du Havre ont pris l'habitude de se réunir régulièrement afin de mettre en commun leur expérience et leur réflexion sur la Normandie et ses habitants, les problèmes du présent, les risques du futur, la division qui caractérise cette région. Ils ont publié aux éditions OREP en avril 2012 un livre, *La Normandie en débat* qui développe leurs premières conclusions. Un constat sévère : une longue crise persistante en Normandie, de grands risques à venir. Un projet : l'unification des deux petites régions de Haute et de Basse-Normandie afin de faire poids face à toutes les difficultés et d'entraîner les forces vives d'une grande région dans une nouvelle dynamique.

Dans cette perspective que stimulent les projets présidentiels et gouvernementaux de réforme régionale et de simplification territoriale, les douze géographes ont conscience qu'un des obstacles à une unification, sans doute le principal, tient dans le choix d'une future capitale régionale. Le problème, difficile en soi, est relancé, mais non simplifié, par le phénomène dit de métropolisation et de ses effets particuliers en Normandie. En conséquence, les Douze ont décidé de poursuivre leurs réflexions en l'organisant autour de ce thème : une métropole normande à inventer.

Les douze géographes se distinguent par une grande diversité d'âges, de spécialités et d'opinions. Mais après approfondissement, leurs réflexions se caractérisent par un très fort consensus entre eux. S'il devait y avoir divergences sur certains points, il est convenu qu'elles seraient indiquées. Pour se renforcer, ils ont décidé de faire appel à deux jeunes collègues et à un troisième plus chevronné. Les douze géographes sont donc devenus les Quinze. Leurs travaux seront publiés sous forme de plusieurs « bulletins » comme celui-ci jusqu'aux élections régionales prévues en 2015 afin de susciter un débat.

Arnaud Brennetot, Université de Rouen

Madeleine Brocard, Université du Havre

Pascal Buléon, Université de Caen

Michel Bussi, Université de Rouen

Pierre-Henri Emangard, Université du Havre

Anne-Marie Fixot, Université de Caen

Armand Frémont, Université de Caen

François Gay, Université de Rouen

Gerard Granier, Université de Rouen

Yves Guermond, Université de Rouen

Robert Hérin, Université de Caen

Bruno Lecoquierre, Université du Havre

Lilian Loubet, Université du Havre

Sophie de Ruffray, Université de Rouen

Patricia Sajous, Université du Havre

Travaux réalisés et publiés avec le soutien de :



LE BULLETIN

Numéros parus

N°1 avril 2014 : Une métropole qui n'existe pas...

N°2 juin 2014 : Inventer la métropole normande

N°3 octobre 2014 : La métropole Caen-Le Havre-
Rouen, capitale de la Normandie

N° 5 à paraître en février 2015 :
Une métropole à inventer... avec ses habitants.
Un imaginaire à changer

LE LIVRE

La Normandie en débat

